

**Rapport N° 147**

**Crédits supplémentaires 2<sup>e</sup> série au budget 2013**

Demande de crédits supplémentaires de CHF 1'072'300.- partiellement compensés

---

Nyon, le 27 décembre 2013

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances (COFIN) s'est réunie le mercredi 17 décembre 2013 pour traiter de l'objet sous rubrique.

Présents : MM. P. Girard, L. Miéville, P.-J. Perret, L. de Garrini, J. Pittet, J-M Frachebourg et Y. Cornu (président) et Mme B. Nelissen (rapporteur).

Excusés : Mme J. Jaccoud et MM. D. Lugeon et D. Saugy

Egalement présents : M. C. Uldry, Municipal des finances et M. S. Chenuz, chef du Service des finances.

1. Préambule

Ce préavis traite d'une deuxième série de crédits supplémentaires (CS) au budget 2013 concernant six services.

La commission a eu une discussion générale sur la politique des enveloppes données aux services, une pratique qui est en place depuis 2012. Chaque service reçoit une enveloppe qui lui donne la possibilité de compenser et de prioriser ses dépenses. Chaque compensation dans un service qui dépasse une ligne du budget avec plus que CHF 50'000.-, même entièrement compensée, passe maintenant par un préavis comme ceci.

Un commissaire constate que les CS demandés dans ce préavis sont tous déjà dépensés même si, selon art. 129 du CC, ces CS devraient être demandés d'avance. Le chef de service explique que si les dépenses sont urgentes on ne peut pas paralyser l'administration en attendant le vote du Conseil communal (CC). Pour cette raison, le CC vote (très) souvent ces CS après la dépense. Quelques commissaires sont moins convaincus par le caractère « urgent » de quelques CS de ce préavis.

## **Service architecture et bâtiments**

### 2. Dégâts dus au vandalisme

Ce poste n'est jamais porté au budget. Le montant du CS est une extrapolation du montant déjà comptabilisée au 31/10/2013.

### 3. Accès au restaurant de la Plage des Trois Jetées

Ici il y a un exemple du système d'enveloppe par service où une dépense n'était pas budgétée mais ensuite compensée dans le même service, rubrique « 3141 », par une diminution de frais d'entretien d'autres bâtiments, dont la STEP et le Rocher.

La fondation du restaurant de la Plage des Trois Jetées a payé la rénovation du bâtiment et le terrain au bord du lac devant ce bâtiment. Ensuite elle a demandé à la commune de faire des travaux d'aménagement comme : une place pour les vélos, le déplacement de la table de ping-pong, le retrait des socles de la barrière dans l'eau, etc. avant l'ouverture du restaurant en juin, ce qui a été fait.

Petite correction: le compte concerné est le 173.3141.00 au lieu de 172.3141.00 comme écrit dans le préavis.

## **Service des ressources et relations humaines**

### 4. Honoraires et frais d'études services des ressources et relations humaines

Les frais supplémentaires concernent dix procédures d'assessments qui sont surtout des auditions pour des postes de policiers.

### 5. Personnel du centre sportif de Colovray

Ce dépassement est la conséquence d'un concierge qui est tombé malade, l'UEFA paie une partie du salaire et l'assurance perte de gains maladie l'autre part. Pas de frais supplémentaires pour la commune de Nyon.

## **Espaces verts et forêts**

### 6. Prestation des espaces verts au centre sportif de Colovray

Suite à une demande de l'UEFA, la commune a mandaté un tiers pour faire des travaux supplémentaires qui sont ensuite facturés à l'UEFA, c'est une opération neutre pour les finances de la ville de Nyon.

## **Service des sports, manifestations et maintenance**

### 7. Engagement de personnel auxiliaire Service des sports, manifestations et maintenance

Bien que le CC a voté, dans le préavis 124, un montant annualisé pour palier à l'absence de longue durée de trois employés pour des cause de maladie ou d'accident (CHF 89'700) un deuxième CS est maintenant nécessaire suite à la prolongation des absences.

Les remboursements de salaires versés à la commune par l'assurance perte de gains maladie sont comptabilisés au niveau des Ressources humaines. Par contre, les frais de remplacement du personnel sont mises à la charge des services, par conséquence on voit difficilement les vrais frais pour la commune (voir vœux de la COFIN sur le budget 2014).

La COFIN demande à la COGES de se pencher sur cette problématique d'absences de longue durée pour cause de maladie et de faire une analyse fine visant à éviter de tels cas à l'avenir

## **Service de police**

### 8. Engagement à durée déterminée Service de police

La commission comprend que la dépense a été transférée du budget des engagements à durée indéterminée pour celui des engagements à durée déterminée.

## **Centre régional d'intervention incendie et de secours**

### 9. Paiement des soldes Centre régional d'intervention incendie et de secours

Un CS nécessaire suite à plus d'interventions des pompiers en 2013 (comme en 2012). L'augmentation des cotisations AVS/AF/AC fait partie aussi de ce dépassement.

## **Service des affaires sociales, éducation et jeunesse (SASEJ).**

### 10. Engagement de personnel auxiliaire SASEJ pour absence maladie.

Suite à des divers départs et maladie (4 personnes) au sein du SASEJ il y a un dépassement. Ce dépassement est partiellement compensé par l'assurance perte de gains maladie.

### 11. Aide pour sacs labellisés SASEJ

Cette demande de CS est plutôt du formalisme. Cette dépense fait partie du préavis 67-2012 approuvé par ce conseil. Le montant prévu était CHF 60'000.- en réalité le montant s'élève à CHF 65'100.-. Dans le budget 2014 ce montant est inclus pour CHF 70'000.-.

### 12. Aides individuelles au logement (AIL) SASEJ

L'AIL a démarré le 1 janvier 2010 et était longtemps peu utilisée (préavis 112 voté par le CC au 16.11.2009). 50% des aides accordées sont payées par la Commune et 50% par le Canton.

La COFIN se demande si l'augmentation des aides découle seulement d'une meilleure connaissance de cette prestation ou si, derrière ce montant, se cachent des citoyens qui se sont récemment retrouvés en situation de précarité.

### 13. Engagement de personnel auxiliaire

Remplacements sans délai au sein des Classe tartines en respect des directives cantonales.

## **Conclusion :**

La commission des finances estime que les crédits complémentaires demandés sont justifiés. Elle constate qu'ils sont partiellement compensés.

La commission a partagé avec le municipal des finances et le chef de service des finances de son souhait que lorsque les sujets l'imposeront, elle puisse inviter le chef de service concerné. Lors de dépassements de budgets liés à des absences de membres du personnel, la COFIN pourrait aussi demander la présence du chef de service des RH afin d'obtenir plus d'informations.

La commission recommande à l'unanimité d'accepter les demandes présentées dans ce préavis.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

## Le Conseil communal de Nyon

**vu** le préavis N° 147 concernant « les crédits supplémentaires 2ème série au budget 2013 »,

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide :

1. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 90'000.- au Service de l'administration générale, crédit non compensé comme suit :

110.3199.01 - Dégâts dus au vandalisme	CHF	90'000.-
Effet « net » du crédit	CHF	90'000.-

2. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 55'000.- au Service architecture et bâtiments, crédit entièrement compensé comme suit :

173.3141.00 – Plage des Trois Jetées, entretien	CHF	55'000.-
<i>Compensé par :</i>		
460.3141.00.20 – Entretien STEP ASSE	CHF	-40'000.-
174.3141.00 – Entretien Centre sportif du Rocher	CHF	-15'000.-
Effet « net » du crédit	CHF	0.-

3. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 60'000.- au Service des ressources et relations humaines, crédit entièrement compensé comme suit :

130.3185.00 - Honoraires et frais d'études	CHF	60'000.-
<i>Compensé par :</i>		
130.3091.02 - Frais de formation interservices	CHF	-60'000.-
Effet « net » du crédit	CHF	0.-

4. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 97'500.- au Service des ressources et relations humaines, crédit entièrement compensé comme suit :

172.3011.00 – Traitement concierge	CHF	97'500.-
<i>Compensé par :</i>		
172.4653.00 – Participation UEFA	CHF	-49'500.-
130.4361.00 – Remboursement de traitement	CHF	-48'000.-
Effet « net » du crédit	CHF	0.-

5. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 105'000.- au Service des espaces verts et forêts, crédit entièrement compensé comme suit :

172.3145.00 – Centre sportif de Colovray, entretien travaux espaces verts	CHF	105'000.-
<i>Compensé par :</i>		
172.3909.00 – Centre sportif de Colovray, imp. int. entr. trav. espaces verts	CHF	-83'500.-
172.4653.00 – Centre sportif de Colovray, participation UEFA	CHF	-21'500.-
Effet « net » du crédit	CHF	0.-

6. d'octroyer un crédit de CHF 187'600.- au Service des sports, manifestations et maintenance, crédit partiellement compensé comme suit :

340.3080.00 – Personnel temporaire	CHF	62'300.-
460.3080.00 – Personnel temporaire (conciergerie)	CHF	46'700.-
340.3012.00 – Salaire personnel auxiliaire	CHF	78'600.-
<i>Compensé par :</i>		
340.4361.00 – Remboursement de traitements	<u>CHF</u>	<u>-19'000.-</u>
Effet « net » du crédit	CHF	168'600.-

7. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 165'000.- au Service de police, crédit entièrement compensé comme suit :

600.3012.00 – Salaire personnel auxiliaire	CHF	165'000.-
<i>Compensé par :</i>		
600.3011.00 – Traitements	<u>CHF</u>	<u>-165'000.-</u>
Effet « net » du crédit	CHF	0.-

8. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 72'900.- au Centre régional de défense incendie et de secours, crédit non compensé comme suit :

650.3013.00 – Soldes	CHF	49'200.-
650.3030.00 – Cotisation AVS/AF/AC	<u>CHF</u>	<u>23'700.-</u>
Effet « net » du crédit	CHF	72'900.-

9. d'octroyer un crédit de CHF 51'600.- au Service des affaires sociales, éducation et jeunesse, crédit partiellement compensé comme suit :

710.3012.00 – Salaire personnel auxiliaire	CHF	51'600.-
<i>Compensé par :</i>		
761.3011.00 – Traitements	CHF	-30'000.-
710.4361.00 – Remboursement de traitement	<u>CHF</u>	<u>-4'000.-</u>
Effet « net » du crédit	CHF	17'600.-

10. d'octroyer un crédit de CHF 58'200.- au Service des affaires sociales, éducation et jeunesse, crédit partiellement compensé comme suit :

740.3665.00 – Aides individuelles au logement	CHF	58'200.-
<i>Compensé par :</i>		
740.4515.00 – Participation du Canton AIL	<u>CHF</u>	<u>-29'000.-</u>
Effet « net » du crédit	CHF	29'200.-

11. d'octroyer un crédit de CHF 65'100.- au Service des affaires sociales, éducation et jeunesse, crédit non compensé comme suit :

710.3665.08 – Aide pour sacs labellisés	<u>CHF</u>	<u>65'100.-</u>
Effet « net » du crédit	CHF	65'100.-

12. d'octroyer un crédit de CHF 64'400.- au Service des affaires sociales, éducation et jeunesse, crédit partiellement compensé comme suit :

762.3012.00 – Salaire personnel auxiliaire	CHF	64'400.-
<i>Compensé par :</i>		
762.4361.00 – Remboursement de traitements	CHF	-2'000.-
762.3011.00 – Traitements	<u>CHF</u>	<u>-25'000.-</u>
Effet « net » du crédit	CHF	37'400.-

La Commission :

Yvan Cornu (président), Jean-Marie Frachebourg, Luciano de Garrini, Pierre Girard, Jessica Jaccoud, David Lugeon, Laurent Miéville, Philippe-Jean Perret, Jacques Pittet, David Saugy Bernadette Nelissen (rapporteur)